

Règlement du Critérium Départemental de Tennis de Table du Sport en Milieu Rural 2023

Le **CDSMR 66** organise un Critérium Départemental de Tennis de Table par équipes. Ce Critérium est réservé aux adhérents des Foyers Ruraux du Roussillon.

Pour ce 1er Critérium, 5 équipes sont engagées en poule unique :

Llauro - Ponteilla 1 - Ponteilla 2 - Tresserre 1 - Tresserre 2

- Les équipes sont formées de 3 ou 4 joueurs.euses de plus de 11 ans.
- Chaque équipe peut inscrire un maximum de 8 joueurs sur l'ensemble du Critérium.
- Les rencontres se disputeront en 9 simples et 1 double en 3 sets gagnants. Les simples seront disputés par 3 joueurs, le 4ème joueur pouvant disputer le double. Ce 4ème joueur pourra aussi disputer un simple si le score est acquis.
- Résultats : le nombre de points attribués est le suivant :
 - * Rencontre gagnée : 3 pts
 - * Rencontre nulle : 2 pts
 - * Rencontre perdue : 1 pt
- Les rencontres se dérouleront en matches aller et retour.
- Si une rencontre ne peut pas se disputer à la date prévue, elle sera reportée après accord des 2 équipes.
- L'équipe inscrite en premier sera l'équipe recevante. Son capitaine devra contacter l'équipe visiteuse pour confirmer le jour et l'heure de la rencontre.
- Après la rencontre, la feuille de match signée par les 2 capitaines sera envoyée par le Foyer Rural local par mail au **CDSMR 66** :
cdsmr66@gmail.com
- Le Club qui accueille est responsable du bon déroulement de la rencontre.
- Il va sans dire que conformément à la philosophie des Foyers Ruraux, le Fair-Play doit être une règle absolue.
- Le Foyer Rural qui accueille s'engage à organiser un petit moment de convivialité à l'issue de la rencontre (boissons, casse-croûte...) selon l'initiative locale.